

# le Canard Libéré



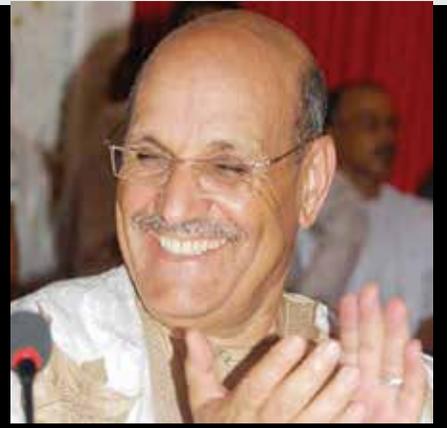
Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Quinzième année N°646 vendredi 23 avril 2021 - 8 DH - Directeur de la publication Abdellah Chankou

L'Istiqlal sous l'emprise d'un nabab du Sahara

## La traversée du désert d'un parti

P9



Hamdi Ould Errachid.

La ville de Kenitra sans autobus !



## Un maire en panne nommé Rabbah

P8



Abdellatif Ouahbi.

Le patron du PAM éructe contre le RNI pour pouvoir exister

## En mal d'inspiration, Ouahbi ronronne...

P7

Confus DE CANARD

## Anticorps parlementaires...

P2

## Jonathan Harroch en fin de course ?



Jonathan Harroch, PDG de City Club

P5



Déconfiné de Canard

Côté BASSE-COUR

Sonnée, l'Algésario fait dans l'anti-jeu

La généralisation de la protection sociale en marche

P5

Limogeage brutal

P11

## Le Monde s'orientera-t-il vers la fin du dumping fiscal ?

P10

L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Ilyas El Omari

Comme le coronavirus, j'ai muté...

P11



HOMMES BATTUS : LAHLIMI S'ATTIRE LES FOLDRÉS DES ASSOCIATIONS FEMININES



VOUS VOYEZ, J'AVAIS RAISON, LE PHÉNOMÈNE DES HOMMES BATTUS EST UNE RÉALITÉ...

# FORFAIT MOBILE

Maroc  
Telecom



30  
Go

+

3H



LE RÉSEAU MOBILE  
4G+ LE PLUS LARGE



165  
DH/MOIS



# Confus de Canard



## Anticorps parlementaires...



Abdellah Chankou

Les manœuvres dilatoires autour du projet de loi sur la criminalisation de l'enrichissement illicite en disent long sur la volonté politique de moraliser la vie publique. Celle-ci est tout simplement inexistante dès qu'il s'agit d'obliger les élus et les hauts responsables de rendre des comptes devant la justice sur l'origine de leur fortune. D'où le retard pris par l'adoption de ce dispositif qui divise depuis plus d'un an les partis de la majorité. C'est pas demain la veille. On n'est pas donc près de voir des dépositaires de l'autorité publique comme les ministres répondre y compris pendant l'exercice de leurs fonctions des détournements de fonds et autres actes délictueux en relation avec des biens mal acquis.

Connaître juste les noms des ministres, élus ou hauts fonctionnaires qui ont profité de leur fonction- histoire de pouvoir établir une espèce palmarès de la moralité publique- pour s'enrichir sans cause relève encore de l'utopie. Et Dieu sait qu'il en existe à différents échelles, aussi bien chez les titulaires des mandats électifs que les hauts fonctionnaires. Mission impossible au Maroc dès lors que cet exercice de transparence ne va pas jusqu'au bout faute de rendre obligatoire la publication de la déclaration des patrimoines de ceux qui nous gouvernent. On est loin, très loin dans

**Le fait que le corps parlementaire a lâché ses anticorps contre un projet de loi destiné à mettre fin à l'impunité qui entoure l'enrichissement indu et qu'il est censé être le premier défenseur révèle au grand jour que le chemin de moralisation de la vie publique est semé d'embûches...**

ce domaine de la France où la haute autorité pour la transparence de la vie publique publie l'état des biens des membres du gouvernement ou de l'Italie dont les ministres et les parlementaires sont tenus de déclarer chaque année leur patrimoine et leurs revenus que tout citoyen peut consulter, pourvu qu'il soit inscrit sur les listes électorales. Tout le contraire du Royaume où la Cour des comptes recueille les déclarations de patrimoines des principaux élus, ministres et hauts fonctionnaires mais qui restent confidentielles et donc inaccessibles au citoyen. Une énième exception marocaine ! Devant ce qui ressemble à une simple formalité administrative qui ne tire pas à conséquence, il est difficile de ne pas croire que la moralisation de la vie publique relève juste de discours incantatoires destinés à la consommation populaire. Jusqu'ici,

très rares en effet sont les serviteurs de l'État ou les représentants des citoyens, dont une bonne partie quitte ses responsabilités avec des comptes en banque bien garnis et une longue liste de différents biens alors qu'ils n'ont pas été aussi riches au début de leur carrière, qui ont été interrogés sur l'origine de leur fortune.

Afin de vérifier si celle-ci est le fruit de leur travail ou du népotisme, concussion et autre trafic d'influence qui sont monnaie courante dans la pratique politique à la marocaine. D'ailleurs, jamais élu, ministre, modeste ou haut fonctionnaire n'a été inquiété sur ses biens depuis l'entrée en vigueur en 2010 de la déclaration du patrimoine visant à « moraliser la vie publique et de consacrer les principes de responsabilité, de transparence et de protection des deniers publics ».

Résultat : L'impunité dont bénéficie ceux qui utilisent leur responsabilité publique comme marchepied pour accumuler des richesses monumentales à l'ombre des mandats électifs ou minorent la valeur de leur patrimoine bien ou mal acquis continue à nourrir chez le citoyen lambda le sentiment qu'il s'agit juste d'un texte de plus dans l'arsenal juridique inopérant de la reddition des comptes.

Comment dans ces conditions croire que la chasse aux privilèges injustifiés et la répression des transgresseurs procède d'une véritable volonté politique et que le temps de l'impunité est bel et bien révolue alors que la consultation de l'état du patrimoine des gouvernants relève d'un secret très bien gardé? En tout cas, ce n'est pas là le meilleur moyen de rétablir la confiance des Marocains dans la chose politique et réhabiliter dans leurs yeux ceux qui ont pour charge de les servir.

Dans ce contexte anesthésié, la Cour des comptes, chargée de la réception, suivi et contrôle de ces déclarations, joue juste le rôle de caisse de résonance puisqu'aucune sanction n'a été prise jusqu'à présent contre les auteurs de fausses déclarations ou contre ceux qui ont refusé de se soumettre à la loi en déclarant leurs biens. Sur le registre non moins important du contrôle des deniers publics, les rapports de la Cour se suivent et se ressemblent, donnant très rarement lieu à des procès exemplaires. Il y a effectivement à craindre pour l'avenir de la déclaration de patrimoine : Le patrimoine public, à force d'être soigné, risque d'être épuisé... Une chose est sûre: La bonne gouvernance est en marche depuis longtemps, elle est encore plus exaltante dans les discours. Le fait que le corps parlementaire a lâché ses anticorps contre un projet de loi destiné à mettre fin à l'impunité qui entoure l'enrichissement indu et qu'il est censé être le premier défenseur de la transparence révèle au grand jour que le chemin de moralisation de la vie publique est semé d'embûches... ●



# Côté BASSE-COUR



## Le phosphate et les mauvaises graines...

**A**ccusés d'avoir abusé du système juridique du pays pour servir un agenda étranger, selon le portail d'information européen « EU Political Report », les polisariens et leurs lobbyistes en Nouvelle-Zélande ont été sèchement recadrés par un arrêt de la Haute Cour d'Auckland, « La décision est allée encore plus loin en remettant en question les raisons de l'insistance des séparatistes à abuser du système juridique néo-zélandais pour servir un agenda étranger », écrit James Wilson, éditeur du portail basé à Bruxelles, dans un article publié mardi 13 avril. L'affaire remonte au 15 mars dernier lorsque la Haute Cour de Nouvelle-Zélande a débouté le polisario et leurs complices qui cherchaient à contester la légalité de l'exploitation du phosphate extrait des provinces du sud par le New Zealand Superannuation Fund (NZSF). Les entreprises d'engrais Ravensdown et Ballance Agri-Nutrients importent également du phosphate marocain, qui est répandu dans les fermes néo-zélandaises car bien adapté à une utilisation dans ce pays, relève le portail. Quant aux mauvaises graines, elles ne prospèrent jamais. ●

### Texte de l'Oie

## Humour et sarcasme au temps du Coronavirus (26)

# Ramadanques

**C**omme chaque année, nous assistons à une transition matérielle dans un continuum espace-temps débordant de spiritualité, aspirant aux bénédictions de l'Éternel et implorant la miséricorde, l'absolution, et la pleine rémission. Ramadan ... ce mois de restrictions sévères qui coïncide avec nos épreuves professionnelles les plus douloureuses ... Voyez-vous, beaucoup se complaisent dans les propos douçâtres qui font l'éloge de l'acte et font miroiter euphoriquement ses vertus spirituelles et thérapeutiques, d'autres perpétuent machinalement l'acte et s'insèrent dans l'approche anthropologique et folklorique qui reflète leur apathie spirituelle ... d'autres décrochent complètement ... Bref, à chacun son Ramadan.

Pesons nos mots et tempérons nos esprits ! La contrariété atteint son apogée avec l'état d'urgence sanitaire et ce confinement nocturne imposé, une situation visiblement sensible et irritable ... Comment rompre avec la rupture pour être dans la continuité ? Comment se situer dans le temps alors qu'il nous accable et absorbe ? Comment faire preuve d'empathie alors que l'égoïsme rôde partout ? Comment garder des pensées fluides et fécondes avec une coupure d'alimentation ? Et cette ambiance ramadanque ? En temps normal, vous assistez à une querelle qui dégénère en rixe, c'est normal, vous y assistez au mois de Ramadan, c'est de la "ramadanite" ou "Tramdine". Mine contrariée, grimaces convulsives, une apparence misérable : notre congénère surexcité est partagé entre le sentiment du devoir spirituel et la contrariété de l'assujettissement aux usages. Il est à la recherche de la petite bête, voire de la bête noire, pour s'en prendre à ses semblables et purger l'acrimonie de ses humeurs. C'est le genre de créatures à qui on devrait accorder une dérogation absolutoire pour qu'elles aillent caver leur rage ailleurs.

Et ce confinement nocturne ? Une option contrariante, une condamnation carrément de nos habitudes et de notre habitus ... Si l'on comprend bien, le virus jeûne lui aussi et il doit certainement roupiller le jour, par contre, il s'épanouit bien le soir. A vrai dire, la délectation de Ramadan est vicieusement nocturne, après la rupture du jeûne, et jamais diurne. Vous vous souviendrez plus de vos activités et escapades nocturnes et beaucoup moins de vos peines journalières, mais là c'est le forfait-Ramadan : jeûnez et terrez-vous comme des cloportes.

D'un autre côté, et avec un brin de chauvinisme et de foi, vous vous efforcez de regarder les programmes et les séries ramadanques au goût de chiottes, un vrai supplice de la platitude dont vous êtes conscients mais que vous vous refusez d'admettre par complicité accablante, un danger pour vos propensions naturelles.

C'est un abonnement à perpète, on dirait : toujours les mêmes tronches, les mêmes balourdises, les mêmes grimaces et singeries à vous couper l'appétit. Il faudrait être un crétin avéré pour passer 30 jours à consommer ça. On se demande toujours qui c'est le malin qui nous impose ça chaque année ... C'est le genre de question politiquement incorrecte, mais au final, on a l'impression que Ramadan rime avec conneries télévisées et que la rupture du jeûne ne s'accomplit que par la crétinisation.

Beaucoup sont en proie à la faim et la soif et ne peuvent pas trouver une explication logique à cela. Comment visualiser le pesant spirituel de ce supplice ? Un proverbe dit bon repas doit commencer par la faim ... C'est notre consolation pour l'instant. ●

**Lahcen Ouasmi, Casablanca, 18 avril 2021 –  
l.ouasmi@fbenmsik.ma**

## Le Beurgois GENTLEMAN

## Khouribga, une ville française... (40)

**N**ous célébrons le centenaire de Khouribga et de l'OCP, l'Office Chérifien des Phosphates voulu par Lyautey. « Jnaynar Lotti », comme le nomment les indigènes des Ouled Abdoun, en signant le décret du 27 janvier 1920, est conscient du caractère exceptionnel de l'Office, prononcé « Loufisse » par les Autochtones, et décide d'en confier l'exploration et l'exploitation au seul « Magasin » (ma5zen) afin d'éviter la rapacité du secteur privé. La découverte fortuite des phosphates chez les Ouled Abdoun, faite en 1917, à l'occasion des travaux de la ligne de chemin de fer Casablanca/Oued-Zem, va booster l'économie du Maroc. En réaction à la nomination de Pétain pour mettre fin à la guerre du Rif menée par Khattabi, Lyautey démissionne. L'aide de camp de Pétain, un certain Charles de Gaulle, reproche aussi à son supérieur d'avoir accepté de succéder à Lyautey etrompt avec lui.

Après la démission de Lyautey, ses successeurs vont dilapider son héritage en prenant le contre-pied de sa doctrine et en provoquant une situation d'affrontement avec les élites marocaines. Entre le départ de Lyautey en 1925 et l'indépendance du Maroc en 1956, ils vont doubler la surface des terres de colonisation. Le premier successeur de Lyautey, en 1925, un ancien ministre de gauche dont on ne citera pas le nom, amplifie la colonisation officielle en faisant financer « l'algérisation » du Maroc par la France et en ouvrant la vanne aux Européens selon de vieilles recommandations datant de 1879 faites par un certain misérable Victor Hugo « Messieurs, (...) l'Afrique n'a pas d'histoire. (...) Déjà les deux peuples colonisateurs, qui sont deux grands peuples libres, la France et l'Angleterre, ont saisi l'Afrique ; la France la tient par l'ouest et par le nord ; l'Angleterre la tient par l'est et par le midi. Voici que l'Italie accepte sa part de ce travail colossal. L'Amérique joint ses efforts aux nôtres ; (...) au 19<sup>ème</sup> siècle, le blanc a fait du noir un homme ; au 20<sup>ème</sup> siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde. (...) Allez, Peuples, emparez-vous de cette terre. Prenez-la. À qui ? à personne. Prenez cette terre à Dieu. (...) Dieu offre

l'Afrique à l'Europe. Prenez-la. (...) colonisez, multipliez (...) Prenez-la. Versez votre trop-plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires. Allez, faites ! ». Pourtant, avant de quitter le Maroc, Jnaynar Lotti avait bien fixé le cap, à ses successeurs, dans une déclaration faite le 14 avril 1925 : « Il est à prévoir... que dans un temps plus ou moins lointain, une Afrique du Nord évoluée, vivant de sa vie autonome se détachera de la France. Il faut qu'à ce moment là - et ce doit être le but suprême de notre politique - cette séparation se fasse sans douleur et que les regards des indigènes continuent toujours à se tourner avec affection vers la France... Je n'ai pas cessé d'espérer créer entre ce peuple et nous un état d'âme, une amitié, une satisfaction intime qui font qu'il restera avec nous le plus longtemps possible, mais qui auront pour résultat final que si les événements le détachent politiquement de nous, toutes ses sympathies resteront françaises. C'est la pensée avec laquelle je vis, qui me porte ». Le second successeur de Lyautey, un autre type, dont on ne citera pas le nom non plus, sera responsable du dahir berbère de 1930, une ordonnance visant à diviser pour régner en « libanisant » le Maroc en divisant les Marocains entre Arabes et Berbères. Le roi Mohamed V, en 1931 à Paris, a salué le travail réalisé par Lyautey qui a « su conserver au Maroc ses traditions ancestrales, ses mœurs et ses coutumes, tout en y introduisant cet esprit d'organisation moderne sans lequel aucun pays ne saurait vivre désormais. Pouvons-nous oublier, en effet, qu'à votre arrivée au Maroc, l'empire chérifien menaçait ruine. Ses institutions, ses arts, son administration branlante, tout appelait un organisateur, un rénovateur de votre trempe pour le remettre dans la voie propre à le diriger vers ses destinées ». ● (A suivre)

**Beurgois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en  
version électronique sur notre site web [www.lecanardlibere.com](http://www.lecanardlibere.com)**



# Côté BASSE-COUR



## La généralisation de la protection sociale en marche

**S**.M. le Roi Mohammed VI a présidé, mercredi 14 avril, au palais royal de Fès, la cérémonie de lancement de la mise en œuvre du grand projet la généralisation de la protection sociale et de signature des premières conventions y afférentes. Cet ambitieux chantier royal comprend plusieurs volets :

- La généralisation de l'Assurance maladie obligatoire, à fin 2022, au profit de 22 millions de personnes supplémentaires qui bénéficieront d'une assurance couvrant les frais de traitement, de médicaments et d'hospitalisation.
- La généralisation des allocations familiales durant les années 2023 et 2024 au profit des familles qui n'en profitent pas selon les textes en vigueur.

Les familles concernées bénéficieront selon le cas d'indemnités forfaitaires ou d'indemnités de protection des dangers relatifs à l'enfance (déperdition scolaire) ciblant 7 millions d'enfants en âge de scolarité.

- L'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite pour inclure environ 5 millions de personnes qui exercent un emploi et ne bénéficient d'aucune pension à horizon 2025.
- La généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi durant l'année 2025 pour couvrir toute personne exerçant un emploi stable.

Le coût annuel de cette réforme est estimé à 51 milliards de DH dont 23 milliards seront prélevés sur le budget de l'État. Vaste programme. ●

## Le portail Idarati.ma lancé

**L**e Portail national des procédures et des formalités administratives «Idarati» ([www.idarati.ma](http://www.idarati.ma)) a été lancé ce mercredi 21 avril 2021. Cette plateforme s'inscrit dans le cadre des hautes orientations royales visant l'amélioration de la qualité des services rendus par l'administration aux usagers et l'instauration d'une nouvelle relation fondée sur la confiance et la transparence. Instauré par la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives qui a défini les principes généraux régissant les nouvelles relations entre administration et usager ; ce nouveau dispositif digital est le fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Admi-

nistration - département de la Réforme de l'Administration -, celui de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique, l'Agence du développement du digital (ADD) et l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT). L'espace informationnel de ce portail qui est une interface d'information unifiée, intégrée et multi-espaces, qui met les informations administratives à la disposition de l'utilisateur, constitue une référence nationale officielle pour l'utilisateur. Il lui permet de consulter les procédures et formalités administratives qu'il doit effectuer auprès des administrations, des établissements et des entreprises publiques ainsi que des collectivités territoriales et toute personne morale assujettie au droit public. ●

## Jonathan Harroch en fin de course ?



Jonathan Harroch, PDG de City Club

**J**onathan Harroch n'est-il plus en odeur de sainteté auprès des autorités marocaines ? Le patron de l'enseigne sportive City Club, ex-Lady Fitness, s'est vu infliger récemment un coup de semonce par le gouverneur de Meknès qui a rejeté trois conventions qu'il a signées avec le conseil municipal de la ville, dirigé par l'islamique Abdellah Bouanou. Dans la lettre adressée à ce dernier, le gouverneur pointe une série d'irrégularités comme l'absence de mise en concurrence dans la procédure ayant abouti au choix de City Club pour la gestion et

l'exploitation de trois projets à Meknès dont la piscine municipale privée de Bouamair et la création d'équipements sportifs et de programmes de divertissement au parc Riad.

L'annulation du match par le gouverneur sonne comme un avertissement pour celui qui agissait jusqu'ici en terrain conquis au Maroc où il a multiplié depuis plusieurs années les clubs de fitness y compris dans des zones non réglementaires. L'homme, qui jouait de ses appuis dans l'établissement et bénéficiait d'une certaine impunité, est devenu trop boulimique. Recourant à des méthodes peu claires pour faire de son business une véritable pompe à fric, il s'est lancé dans un matraquage publicitaire non stop autour de sa marque sportive low cost. Objectif : attirer le maximum de chalandes avec des tarifs d'abonnement très bas. Désormais, il paraît que Harroch, qui a dû se prendre le pied dans le tapis à force de vouloir jouer le malin en courant trop vite, doit désormais s'entraîner dur pour le saut d'obstacles... ●

## Nomination d'un envoyé personnel du secrétaire général pour le Sahara marocain

### Sonnée, l'Algésario fait dans l'anti-jeu

**L'**ambassadeur et représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU

Omar Hilale a mis à nu les manœuvres algéro-polisariennes autour de la nomination d'un envoyé personnel du secrétaire général pour le Sahara marocain. Dans une correspondance adressée aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies, à la veille des consultations du Conseil sur la question du Sahara marocain prévues mercredi 21 avril, M. Hilale a dénoncé le rejet par l'Algérie et sa création de les candidatures de deux personnalités internationales proposées par l'ONU et que le Maroc a acceptées : L'ancien Premier ministre roumain, Petre Roman en décembre 2020, puis l'ex-ministre des Affaires étrangères du Portugal Luis Amado, en mars dernier. «À travers ses réponses positives et diligentes à ces propositions, le Maroc confirme son engagement de soutenir les efforts exclusifs de l'ONU pour résoudre ce différend, ainsi que son respect des résolutions du Conseil de sécurité», a écrit le diplomate marocain.

«À l'opposé, l'Algérie et le Polisario continuent de bloquer le processus politique onusien. En moins de trois mois, ils ont refusé les deux propositions de nomination de M. Petre Roman et de M. Luis Amado, ce qui



Omar Hilale, ambassadeur du Maroc à l'ONU.

constitue une violation flagrante de la résolution 2548, qui a demandé la nomination d'un nouvel Envoyé personnel dans les meilleurs délais», a-t-il fait remarquer tout en rappelant que «l'initiative d'autonomie, dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc, et dont la prééminence, le sérieux et la crédibilité ont été consacrés dans les 17 résolutions du Conseil de sécurité depuis sa présentation en 2007, est et restera l'unique solution à ce différend». Sonnée par la reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur son Sahara aggravée par une succession de revers diplomatiques incarnées notamment par l'ouverture de nombreuses représentations diplomatiques étrangères à Laâyoune et Dakhla, l'Algésario n'a plus que l'énergie de l'obstruction et de l'anti-jeu. Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres vait-il sortir le carton rouge ? ●

## Votre passeport sanitaire, s'il vous plaît !

**L**e passeport sanitaire est-il le sésame qui ouvrira les destinations touristiques fermées à cause du Covid et permettra enfin la relance tant attendue du secteur des voyages ? De nombreux pays comme l'Espagne - RAS du côté du ministère marocain du Tourisme - ont décidé de le lancer prochainement pour sauver la saison estivale 2021. De quoi remplir très rapidement les carnets de commande que la crise sanitaire a dégarnis depuis maintenant plus d'une année, empêchant du coup les gens de prendre l'avion qui lui aussi est cloué au sol par le Covid... Jugé par certains comme discriminatoire et prématuré en raison de

l'incertitude liée au degré d'efficacité des vaccins, le passeport sanitaire digital comporte toutes les données des voyageurs ayant un lien avec le coronavirus. Il présentera les résultats de tests Covid-19, le certificat de vaccination contre le coronavirus ou encore les conditions requises du pays de destination. Toutes ces données devront voyager avec les passagers et sont obligatoires pour embarquer dans un vol... L'espoir d'une sortie de crise touristique est permis, d'autant plus que l'envie de voyager, voire de s'évader n'a jamais été aussi forte. Pourvu que les vagues des plages prennent véritablement le dessus... ●



Déconfiné  
de Canard

# Côté BASSE-COUR



Le Parti du bon sens (67)

## Adieu madoff !



Par Nouredine  
Tallal

**B**ernard Madoff les aura eu jusqu'au bout, en ne purgeant pas sa peine jusqu'à son terme ! Ce qui, Lhaj Miloud vous le concède, était assez pré-

visible vu que l'homme avait été condamné en 2009 à... 150 ans de prison ! Alors qu'il était déjà âgé de 70 ans ! Vieux, non ? Lhaj Miloud ne comprend pas comment des juges peuvent condamner un vieillard, au nom d'une société qui se veut démocratique, à un siècle et demi de prison ? Quels que soient ses crimes par ailleurs ! Une volonté sadique de ne lui laisser aucun espoir, si minime soit-il, de retrouver un jour la liberté ? Parce que, même avec une réduction de peine de 100 ans, le compte n'y serait toujours pas ! Autant le condamner directement à la chaise électrique, à la pendaison ou à la décapitation, en fonction des spécificités locales ! Une mort rapide et bien plus clémentine que celle qui consiste à tuer un être humain à petit feu, sans compter le coût que cela représente pour le contribuable !

Et puis, entendons-nous bien, l'homme n'est pas un serial killer ou un criminel de guerre, mais une personne respectable, qui fréquentait les plus grands... Madoff était un autodidacte, arrivé du fait de son seul génie, aux plus hauts sommets de la finance mondiale, et devenu président d'une des principales sociétés de Wall Street ! Un financier audacieux qui allait se transformer en escroc en col blanc en poussant le système jusqu'à ses dernières limites... Son crime ? Le montage d'une escroquerie financière ingénieuse, dite pyramide de Ponzi, qui aurait pu susciter l'admiration du monde entier si elle n'avait effectivement laissé sur le carreau quelques milliers de malheureux milliardaires cupides ! Victimes « sado-masos », presque consentantes, que ne rebutait pas la souscription à des produits financiers aux gains mirobolants, et donc plus que suspects ! Lorsqu'on se laisse appâter par une rémunération dix fois supérieure à ce qui est proposé sur le marché, on ne peut ignorer qu'il y a anguille sous roche... Et que les produits financiers miracles du « prestidigitateur » Madoff ne risquaient pas d'être homologués par la Banque Fédérale... Et encore moins chez nous, par le « Conseil Supérieur des Oulémas » ! Les « victimes » ont joué, ils ont perdu, point barre ! A eux d'assumer ! Des victimes parmi lesquels un grand nombre d'investisseurs institutionnels et beaucoup de célébrités... Des gens suffisamment initiés à la chose financière, et non des vierges effarouchées dont on aurait abusé de la naïveté ! Ils savaient parfaitement faire la différence entre un produit financier de bon père de famille et un montage au risque inconsidéré, voué tôt ou tard à l'effondrement... Et lorsqu'on n'a pas le goût de l'aventure, et qu'on n'aime pas les sensations fortes, on place son épargne sur un compte sur carnet rémunéré au modeste taux de 2,5 % brut... Cela ne fait pas rêver mais on reste dans la légalité !

Madoff s'adressait donc à des gens rapaces, des petits malins qui cherchaient à s'enrichir plus vite que les autres... Ce qu'ont réussi à faire effectivement les primo-souscripteurs, puisque le système a tenu la route tant que de nouveaux « arrivants » permettaient de rembourser les anciens clients... Mais le château de cartes a fini par s'écrouler lors de la crise financière de 2008, lorsque qu'un grand nombre d'investisseurs, pris d'affolement, ont voulu récupérer leur mise. Les sommes réclamées se montaient à 17 milliards de dollars, dont ils n'ont pu récu-

pérer que 2,7 milliards de dollars ! Comme pour tous les systèmes financiers, tout repose sur la confiance des acteurs... Et le jour où il n'y a plus de confiance, c'est la débandade... Madoff pourrait ainsi même être considéré comme une victime collatérale de la crise financière de 2008 et de la perte de confiance des investisseurs qui s'en est suivie !

Lhaj Miloud vous laisse imaginer ce qui se passerait dans un pays où tous les déposants perdraient confiance dans les banques, et se présenteraient en même temps pour retirer leurs sous... Ce serait la faillite inéluctable du système bancaire et la banqueroute ! C'est ce qui a provoqué en partie la faillite du Liban...

Il en fût de même pour « le système Madoff », et personne ne fera croire à Lhaj Miloud que les autorités monétaires américaines n'étaient pas au courant de la dangerosité de son système... Alors, un règlement de compte ou tout simplement l'implacable revanche du « Système » qui voyait d'un mauvais œil un intrus autodidacte se taillant une place de choix parmi les grands noms de la finance ?

En tout cas, Lhaj Miloud persiste à penser que la condamnation d'un homme âgé de 70 ans à 150 ans de prison relève d'un sadisme inégalé ! Et dire que l'année dernière, ses avocats avaient tenté en vain d'obtenir la libération de l'homme de 82 ans, arguant qu'il souffrait de maux chroniques, et qu'il ne lui restait plus que 18 mois à vivre... Ils avaient vu juste ! Mais la justice en avait décidé autrement... Que voulez-vous ? Les victimes n'auraient sans doute pas apprécié... Des victimes dont beaucoup ont le bras long, et certainement la rancune tenace ! ●

### CORONAVIRUS : LE VARIANT DUARZAZI EST-IL DANGEREUX ?

LE VARIANT SAHRAOUI  
EST APPAREMMENT  
TRÈS BIENVEILLANT...

TU CROIS QU'ON  
AURA LE VARIANT  
FASSI, AROUBI, RBATI  
ET CASAOUI ?



Boudali

## Le geste solidaire du Roi Mohammed VI envers le Liban

Le Roi Mohammed VI a ordonné vendredi 16 avril l'envoi d'une aide alimentaire au Liban, pays confronté en plus l'épidémie du Covid à une crise économique sans précédent. Cette aide royale de 90 tonnes de produits alimentaires de base, qui intervient en réponse à une demande formulée par la partie libanaise, dans le cadre de la solidarité avec ce pays frère, sera acheminée par 8 avions militaires marocains. Deux d'entre eux ont atterri samedi matin à Beyrouth. Les vols se sont poursuivis dimanche. ●





# Côté BASSE-COUR



Le patron du PAM éructe contre le RNI pour pouvoir exister

## En mal d'inspiration, Ouahbi ronronne...

**L**es faux débats sont appelés à pulluler à l'approche des élections législatives. Le secrétaire général du PAM Abdellatif Ouahbi vient d'en annoncer la couleur lors d'une intervention organisée samedi 17 avril par la Fondation Fkih Tetouani à Salé. D'entrée de jeu, l'homme se met au centre du jeu politique en campant un rôle sans commune mesure avec le poids du parti qu'il dirige dans le conflit et la contestation depuis février 2020. Un parti dont il n'a pas en plus renouvelé jusqu'ici, pour des raisons peu claires, ni le bureau politique ni le conseil national ! Un parti où il est accusé de faux et usage de faux par plusieurs membres (voir le Canard n° 630). Pour un avocat qui n'a que la loi et le respect de la loi à la bouche, cela fait désordre.

Avec des questionneurs qui lui servent la soupe en demandant ce qu'il va faire pour résoudre tel ou tel problème s'il devient Premier ministre, M. Ouahbi se sent pousser des ailes, en pensant qu'il aura réellement un destin national, lui, qui caresse juste le rêve d'obtenir un petit strapontin dans le prochain gouvernement, quitte à sacrifier le parti. Entrer au gouvernement à tout prix.

C'est son obsession. Et il croit dur comme fer qu'il a une chance sérieuse de jouer les petites forces d'appoint dans un exécutif conduit de nouveau par les islamistes. Car M. Ouahbi mise toujours sur le PJD pour lequel il n'arrête pas d'avoir des yeux de Chimène en le draguant plus que de mesure. Pour arriver à ses fins, il est également prêt, comme gage de sa sincérité, à mener des batailles par procuration au profit de Al Othmani et ses amis. Ce qu'il n'a pas manqué de faire lors de son monologue à la Fondation Fkih Tetouani puisqu'il a accusé sans preuves le président du RNI Aziz Akhannouch d'utiliser les moyens du ministère de l'Agriculture à des fins électorales. « Nous avons alerté le gouvernement et M. Al Othmani. Nous lui avons dit que certains ministres mènent des actions électorales qui touchent à la loyauté de la compétition », a-t-il indiqué. Et d'ajouter sur un ton menaçant.

« Et si ce problème n'est pas réglé, nous serons obligés d'entrer dans un grand affrontement ». Visiblement, le RNI énerve le Ouahbi -certainement par jalousie- qu'il cherche à provoquer dans une tentative désespérée d'en faire le bouc émissaire des turpitudes du PAM. M. Akhannouch a profité de la séance des questions orales au Parlement lundi 19 avril pour répondre par une belle figure de style aux



Le patron du PAM n'arrête pas d'avoir des yeux de Chimène pour le PJD...

allégations du député de Taroudant Chamalia en des termes polis en s'adressant aux fonctionnaires du département dont il a la charge : « N'accordez aucune importance à personne. Il y a ceux qui sont habitués à semer la parlotte et ceux qui sèment le travail ». Pendant que le RNI creuse son sillon avec détermination le parti du tracteur fait fausse route... Pauvre Ouahbi ! S'il cherche des tribunes extérieures comme celle de la Fondation Fkih Tetouani, c'est parce qu'il n'a plus d'élus PAM avec qui deviser. Et pour cause. Ces derniers ont entrepris de quitter une structure à la dérive qui ne sait plus où elle habite. Au rythme où vont les défections, Abdellatif Ouahbi risque de se retrouver tout seul. Ouahbi face-à-face avec Abdellatif. Sans troupes. Le tracteur n'a pas fini de tomber en panne. Ce qui n'empêche pas son chef vindicatif de ronronner... ●

**U**n jeune vient de se faire arrêter sur une plage d'Al Hoceima pour non-respect du jeûne... En vertu de l'article 222 du Code pénal, il risque gros ! Puisque ledit article stipule que « celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 200 à 500 dirhams ». Déjà, ledit article a un relent de loi datant du protectorat, puisque l'on parle de « cette religion » comme si elle en côtoyait encore d'autres... Ce qui n'est plus guère le cas de nos jours, la consanguinité religieuse étant passée par là, et les minorités religieuses n'étant plus qu'un lointain souvenir ! On se doute bien que les policiers qui ont procédé à l'interpellation du fautif n'ont pas eu besoin de diligenter une enquête pour s'assurer que le jeune homme était « notoirement connu » en tant que musulman... Ils se sont certainement basés sur son seul aspect physique... Et nos fins limiers, au coup d'œil expert, ont décrété, sur la base de critères anthropologiques infaillibles, que le mis en cause, pris la main dans le sac... à provisions, ne pouvait être que musulman ! Un peu trop basané pour être juif ou chrétien ? Un délit de faciès que n'auraient pas désavoué les Le Pen en France ! Le comble dans un pays qui se veut « afro-arabo-berbère » ! Et un musulman se doit de jeûner pendant le ramadan, sauf circonstances

## Un article qui fait débat !

atténuantes dûment homologuées par la « charri3a », et en tout état de cause, à l'abri des regards des pieux musulmans ! Comment ? Il pourrait invoquer pour sa défense qu'il est, certes musulman, mais pas particulièrement pratiquant ! Chuuuut, malheureux, les murs ont des oreilles ! Et sachez que, tout en 2021 que nous soyons, on ne peut se revendiquer musulman et non pratiquant ! Ces subtilités occidentales n'ont pas cours chez nous, Dieu merci ! Musulman, non pratiquant... Et puis quoi encore ? Un peu trop facile pour se soustraire à ses obligations de croyant ! C'est un non-sens, une hérésie ! Un non pratiquant n'est qu'un mauvais musulman à remettre d'urgence dans le droit chemin, de gré ou de force ! Et l'État est là pour ça ! Même si certains avancent, irresponsables qu'ils sont, que les autorités feraient mieux de concentrer leurs efforts sur l'aide aux malheureux qui ne trouvent pas de quoi rompre décemment le jeûne plutôt que de s'en prendre à quelques adolescents écerclés... Et qu'après tout, il faut bien que jeunesse se passe ! Non, État restera ferme ! Il y a va de la quiétude des bons musulmans qui ont déjà assez de mal à tenir le coup, tout un mois le ventre vide, sans avoir à subir les provocations d'énergumènes sous l'emprise d'Ibliss, qu'il soit maudit ! Et estimez-vous heureux ! Parce qu'aujourd'hui, on n'arrête dans

notre pays que des gens qui ne font pas le ramadan... Mais demain, on arrêtera peut-être aussi ceux qui ne font pas la prière, parce qu'il faut bien donner des gages de religiosité à nos barbus en les caressant dans le sens du poil ! On oublie simplement, que si tel est le but, l'affaire est perdue d'avance puisque, de concession en concession, on risque de glisser dangereusement vers un pays rigoriste à la population définitivement schizophrène, et où il ne fait pas bon vivre... Et ce n'est pas par la répression qu'on renforce la foi ! En 2021, ne serait-il pas temps que

l'on pense enfin à amender le code pénal pour le mettre en conformité avec les libertés fondamentales du citoyen ? Les pays occidentaux n'ont commencé à progresser véritablement, sur le plan des droits humains, que lorsqu'ils se sont affranchis de la chape de plomb religieuse en décrétant la séparation de l'État et de l'Église... Le monde observe le Maroc qui est cité en exemple comme un pays de tolérance et de vivre ensemble... On attend de lui des avancées sociétales courageuses, à la hauteur de celles réalisées sur le plan économique... Et après tout, il n'y a « point de contrainte en religion », n'est-ce pas ? ●

N. Tallal





## Le Maignet DU CANARD



La ville de Kenitra sans autobus !

# Un maire en panne nommé Rabbah

**Cela fait plusieurs mois que la capitale de El Gharb n'a plus de transport en commun. Une situation désastreuse qui ne semble pas déranger Abdelaziz Rabbah...**

### Ahmed Zoubair

Une ville sans transport urbain, ça existe et elle a pour nom Kenitra ! Située à 40 kilomètres au nord de Rabat, la capitale de El Gharb, qui a de plus en plus l'allure d'un gros bourg avec ses artères défoncées et son urbanisme chaotique, souffre le martyr depuis plusieurs années. En cause, une gestion désastreuse des affaires de la cité qui a gravement déteint sur le transport urbain et pris en otage la population locale. Depuis le retrait en décembre 2020 de la société délégataire « Karama Bus » du circuit urbain suite à un long litige avec le conseil municipal alors que son contrat expirait en 2027, les usagers se débrouillent comme ils peuvent pour se déplacer. C'est le système D qui prévaut dans une agglomération livrée à elle-même et en proie au désordre qui donne l'impression que la ville fonctionne en roue libre...

Pour pallier cette crise préjudiciable aux travailleurs, aux fonctionnaires et aux étudiants, la commune a autorisé récemment, dans la confusion et le désordre, le transport par minibus, destiné au personnel, qui sillonne les artères défoncées de la ville pour convoier les gens vers leur destination. Une solution provisoire en attendant l'arrivée d'un nouvel opérateur avec lequel la commune a conclu un contrat de gestion déléguée en 2018. Autant attendre Godot !

« C'est du mépris pour nous Kenitris, de nous livrer ainsi à des solutions de replâtrage indignes », peste un homme d'un certain âge. « Les membres du conseil municipal ne roulent que pour leurs petites affaires personnelles », renchérit un jeune en colère. La responsabilité de ce désastre incombe évidemment au conseil municipal dirigé par le député-maire de la ville, le PJD Abdelaziz Rabbah, également ministre de l'Énergie et des Mines, même si celui-ci a tenté depuis le début de faire porter le chapeau de ces turpitudes au transporteur.

« Nous informons l'opinion publique que la société assume la responsabilité de son acte (le retrait de la ville). Ce comportement contraire à la loi, qui intervient en pleine période des examens, dénote d'une volonté délibérée d'aggraver la crise dans la ville », peut-on lire dans un communiqué signé par M. Rabbah. Un communiqué aux allures de baroud d'honneur visant à le dédouaner vis-à-vis de l'opinion publique locale. « La société a unilatéralement cessé de fonctionner en refusant d'élargir en décembre son parc de 100 nouveaux autobus », avait dénoncé le vice-président PJD en charge du transport urbain Rachid Belamkissia, tout en accusant l'opérateur d'avoir fait fuir une partie de sa flotte vers d'autres villes. Tel n'est pas l'avis du transporteur qui a accusé la mairie de ne pas avoir garanti un environnement sain pour son activité conformément à l'article 20 de la loi 54-05 sur la gestion déléguée des services publics. État des routes calamiteux, transport clandestin, absence de couloirs réservés aux bus et interdiction de la tarification



Rabbah, une gestion chaotique...

conventionnelle. Une situation qui aurait occasionné, selon les dirigeants de la société qui ont dégainé les conclusions d'un rapport d'expertise réalisé par un cabinet choisi d'un commun accord, une perte sèche de quelque 241 millions de DH lors de l'exercice 2016. Ce manque à gagner, qui a pesé lourdement sur les comptes du transporteur, devrait être pris en charge au titre d'une indemnisation par les caisses de la commune d'après les recommandations de ce cabinet d'expertise. Campant sur leurs positions, les deux parties se rejettent la responsabilité de la panne dont l'utilisateur paie in fine le prix.

### Crise

Les élus de l'opposition PAM et Istiqlal, qui connaissent les dessous du problème, ne se sont pas laissés abuser, reprochant au maire son jeu trouble dans cette affaire et son implication insuffisante pour sauver le contrat de gestion déléguée signée en 2012 avec la société « Karama Bus ». Après l'échec de plusieurs rounds de négociations avec l'opérateur qu'il accuse de tous les maux, M. Rabbah a dû en dernier recours refiler courageusement la patate chaude au ministère de l'Intérieur dans le cadre d'un arbitrage.

De quoi se demander à quoi il sert et s'il est incapable de solutionner une crise qui relève de sa compétence de maire. En fait, ce n'est là qu'un chapitre des défaillances chroniques de l'islamisme communal qui minent la majorité des villes comme Tanger, Tétouan, Agadir où les élus PJD ont négligé les intérêts de la collectivité au profit du caritatif politique qui leur rapporte des voix aux élections. Toutes les villes (mal) gérées par le PJD sont otages de ces petits calculs qui montrent que les élus de ce parti ont juste une urne dans la tête.

L'incurie locale qui frappe Kenitra dans tous les domaines va à l'encontre des ambitions royales pour la capitale de El Gharb. Le souverain s'est mobilisé au cours de ces dernières années pour faire de cette cité pleine de potentiel un nouveau pôle économique majeur, doté d'un port moderne qui est en cours de construction. De nombreux projets, dont le plus emblématique est l'usine du groupe PSA (Peugeot-Citroën), ont déjà vu le jour à Atlantic Free Zone, cette plate-forme industrielle visant à capter des investissements d'envergure nationaux et étrangers.

Mais avec un maire comme Rabbah à sa tête qui agit contre cette dynamique vertueuse, incapable qu'il est de régler le problème des bus de sa ville, Kenitra risque de rater le coche. Sans conteste, la ville mérite mieux. Beaucoup mieux qu'un maire en panne d'idées... ●





# Le Maignet DU CANARD



## L'Istiqlal sous l'emprise d'un nabab du Sahara

# La traversée du désert d'un parti

Député-maire de Laâyoune, Hamdi Ould Errachid a réussi à verrouiller le système politique local et régional dominé par son clan tout en renforçant sa mainmise sur l'Istiqlal. Jusqu'où peut-il aller ?

### Jamil Manar

**L**e seigneur du Sahara, c'est lui. Hamdi Ould Errachid. L'homme au visage spartiate et au regard énigmatique, règne sur Laâyoune dont il est devenu le maître incontesté. Rarement notabilité locale aura concentré autant de leviers entre ses mains : politique, économique et social. Milliardaire multi-rente (pêche hauturière, immobilier, hôtellerie, construction, stations d'essence...), il ne craint nullement le mélange des genres et la collision entre politique et argent. Bien au contraire. Ce nabab du désert, très peu communicatif, s'est servi de son statut de privilégié pour avancer ses pions et verrouiller le système politique local et régional. Mission accomplie au-delà de toute espérance. Ce système est aujourd'hui totalement contrôlé par Ould Errachid et son clan familial dans des proportions incroyables...

Autour du patriarche, député-maire de Laâyoune depuis 2002, gravitent les membres de sa famille dotés tous d'un mandat électif. À commencer par son fils Mohamed dont il a fait son premier adjoint à la commune en l'aidant à accéder à la deuxième Chambre. Le président de la région Laâyoune-Sakia Al Hamra n'est autre que son neveu Brahim Ould Rachid, tandis que la chefferie de la Chambre de commerce est revenue à son cousin Sidi Khalil Ould Errachid. Quant à la Chambre d'agriculture, elle est entre les mains de Ahmed Ahmimid. La présidence de l'Union générale des travailleurs marocains (UGTM), bras syndical de l'Istiqlal, a été dévolue à Naâma Miara, gendre de Hamdi Ould Errachid.

D'un naturel madré, Hamdi Ould Errachid a réussi une ascension politique fulgurante qui a démarré au début de la décennie 2000. À cette époque, il faisait partie, en sa qualité d'agent d'autorité, des chioukhs chargés de l'opération de recensement et d'identification des votants pour le référendum d'autodétermination enterré par l'ONU pour son caractère impraticable. Avant cette date, l'homme était discret, méconnu du grand public, se contentant d'évoluer dans l'ombre de son frère cadet, le très médiatisé Khelli Henna Ould Errachid qui se distinguait par ses sorties spectaculaires et controversées sur le dossier du Sahara. Coïncidence ou juste un partage des rôles, l'émergence de Hamdi comme un acteur politique majeur au Sahara s'est

**LE PAM DEMANDE LA SUPPRESSION DE  
LA DEUXIÈME CHAMBRE**

**IL Y A BEAUCOUP DE CHOSSES À  
SUPPRIMER AU MAROC, LA CUISINE  
ÉLECTORALE, LES CHAMBRES**



Nizar Baraka, un chef de façade...

accompagnée du retrait de Khelli Hanna dont on n'entend pratiquement plus parler...

2003 marque l'entrée de Hamdi Ould Errachid au Parlement où il remplace Khelli Hanna qui quitte cette institution au terme de plusieurs mandats (1977-2002) ainsi que la présidence du conseil municipal de Laâyoune au profit de son frère aîné suite à sa nomination à la tête du Conseil royal consultatif des affaires sahariennes (Corcas).

Descendants de Sidi Ahmed Rguibi, fondateur de la très influente tribu Rguibat, les Ould Rachid, à l'inverse de Khelli Hanna (RNI puis PND) sont élus tous sous la bannière de l'Istiqlal dont le véritable patron est Hamdi Ould Errachid depuis que ce dernier a contribué grandement à l'élection de Nizar Baraka à la tête du parti en octobre 2017. M. Baraka lui doit son soutien décisif dans la bataille livrée contre le secrétaire général sortant d'alors Hamid Chabat qu'il avait pourtant soutenu pour prendre le contrôle du parti contre le clan de El Fassi. Accusé de tous les maux par les figures historiques du parti qui lui reprochaient notamment sa décision intempestive d'avoir claqué la porte du gouvernement Benkirane, en juillet 2013, Chabat était devenu contre-productif, voire dangereux...

### Appétit sans bornes

La « déhabilitation » de l'Istiqlal et même de l'UGTM a été menée par Hamdi et ses proches. « C'est naturellement que Nizar Baraka est devenu l'obligé de Hamdi Ould Errachid qui en a profité pour asseoir sa mainmise sur le parti », assure un istiqlalien qui a pris ses distances avec le parti.

Le clan de Hamdi est très représenté au sein de l'Istiqlal où le patriarche est à la manœuvre, tirant les ficelles et orientant les décisions. On lui prête une grande influence qu'il tire notamment de sa puissance financière qui lui permet de mettre la main à la poche. Le dernier congrès du parti, qui a fait adouber son nouveau protégé, aurait été financé sur les deniers de l'homme fort de Laâyoune et de l'Istiqlal.

Parti dominé historiquement par les familles fassies, l'Istiqlal a basculé sous l'influence sahraouie, au lendemain des élections communales de 2015. Le vieux parti du Maroc perd tous ses fiefs électoraux, sauf dans les provinces du sud. Les deux seules régions sur 12 contrôlées par l'Istiqlal sont sahariennes, Laâyoune-Sakia Al Hamra et Dakhla-Oued Eddahab. Sur les 25 conseillers istiqlaliens à la deuxième 10 sont issus également du Sahara. Largement suffisant pour faire de Hamdi l'homme fort de l'Istiqlal dont il est également membre de son comité exécutif et coordinateur des trois sections des régions sud du parti.

D'ailleurs, une séquence a révélé récemment au grand jour la réalité du pouvoir au sein de l'Istiqlal tout en montrant que Nizar Baraka n'est qu'une façade. Il s'agit du communiqué du comité exécutif de l'Istiqlal du 15 février 2021 qui a sonné la charge contre la CGEM, suite à l'amendement de son règlement intérieur interdisant aux hommes politiques de prétendre à la présidence nationale ou régionale de la Confédération. Si cette réforme a été mal accueillie par ce parti d'opposition c'est parce qu'elle a brutalement mis fin à l'ambition secrète qui animait Hamdi Ould Rachid à l'approche des élections pour le renouvellement des instances de la CGEM Sud : faire une OPA sur cette structure économique stratégique présidée actuellement par Mohamed Lamine Hormatollah du RNI. La virulence de la réaction istiqlalienne tranche évidemment avec le tempérament affable de Nizar Baraka connu pour être incapable de hausser le ton...

Cet épisode a montré l'appétit sans bornes de Ould Errachid pour le pouvoir. Ce mystérieux maroco-espagnol est prêt à tout y compris instrumentaliser le parti pour arriver à ses fins... ●



Déconfiné  
de Canard

# Le Maigret DU CANARD



## Tribune Libre

Par **Abdeslam Seddiki** \*

### Le Monde s'orientera-t-il vers la fin du dumping fiscal ?

**L**e monde d'après est-il en train de se profiler à l'horizon ? En tout cas, la proposition faite, le 5 avril, par Janet Yellen, la Secrétaire au Trésor américaine, ouvre des perspectives dans ce sens laissant entendre que la mondialisation escomptée ne sera plus comme avant. « Ensemble, nous pouvons utiliser un impôt minimum mondial pour nous assurer que l'économie prospère sur la base de règles du jeu plus équitables en matière d'imposition des sociétés multinationales », atelle déclaré au Chicago Council on Global Affairs. C'est une déclaration qui s'inscrit dans le droit fil des engagements pris par le Président Joe Biden lors de sa campagne électorale.

Ainsi, les États-Unis se disent prêts à mettre en œuvre un mécanisme obligeant une multinationale à payer un minimum de 21 % d'impôts sur ses bénéfices, quelle que soit sa nationalité, et quel que soit l'endroit où elle les réalise. Ce taux plancher, calculé pays par pays, permettrait aux principales économies de la planète de récupérer des sommes substantielles en s'imposant comme percepteurs fiscaux de dernier ressort.

Il s'agira d'octroyer dans le cadre d'un accord multilatéral au sein de l'Organisation de coopération et de Développement Économiques (OCDE), le droit d'imposer une multinationale sur un territoire donné, à hauteur de la différence entre ce minimum de 21 % et les taux ridiculement bas pratiqués par les paradis fiscaux. Certes, chaque pays garderait son droit souverain à fixer le taux de prélèvement qu'il souhaite, mais si celui-ci est inférieur à l'impôt minimum mondial, d'autres pays se chargeront d'encaisser à sa place le manque à gagner fiscal. C'est donc un changement fondamental dans les relations internationales : si un pays rechigne à appliquer le taux minimum mondial de 21%, d'autres le feront à sa place ! On devine facilement qu'une telle mesure révolutionnaire n'est pas du goût

des multinationales qui tirent profit dans les pays d'accueil du « moins disant fiscal » et d'une fiscalité à minima, privant de la sorte les pays en voie de développement de ressources nécessaires pour leur développement. Pour concrétiser une telle mesure, des discussions vont s'ouvrir au sein de l'OCDE, organisme regroupant les principales économies développées. Elles doivent aboutir en juillet prochain à ce que l'ensemble des pays du monde adoptent le principe d'une taxe minimale pour les entreprises. Dans ce contexte, l'on est en droit de nous demander, pourquoi le Maroc traîne les pieds pour procéder à mettre à niveau son régime fiscal pour qu'il soit au diapason d'une économie moderne comme il s'y est engagé lors des assises fiscales de Skhirat il y a de cela deux ans. Le ministre de tutelle avait même déclaré qu'un projet loi-cadre devrait être présenté au parlement lors de la session d'octobre de la même année. Ce projet devrait intégrer l'ensemble des recommandations adoptées à l'unanimité des participants aux dites assises. Le fait de ne pas tenir ces engagements pose un problème sérieux : celui de la crédibilité et du respect de la « parole donnée ». Qui plus est, cela relève d'un manque de reconnaissance à tous ceux et celles qui ont œuvré inlassablement et intelligemment pour le succès de cette manifestation pilotée, rappelons-le, avec panache par le Professeur Mohamed Berrada. Le pays peut-il continuer à s'accommoder d'un système fiscal des plus injustes et des moins rentables.

Que l'on médite ces quelques dysfonctionnements et anomalies. Ainsi, 62 % des 16.000 médecins au Maroc paient

moins de 10.000 DH d'IR par an ; plus de 5000 commerçants grossistes versent moins de 5.000 DH d'IR ou d'IS par an ; 47.000 entreprises du commerce de gros réalisent un chiffre d'affaires annuel de 53 MM DH, sans déclarer de résultats ; 68 % des 240.000 entreprises marocaines sont déficitaires ou exonérées ; 24% (moins de 60.000) sont soumises à l'IS au taux de 10 % ; 10 entreprises paient 25 % du montant global de l'IS ; moins de 1 % des sociétés génèrent 80 % des recettes de l'IS ; 75% de l'IR est acquitté par les salariés et employés ; des dérogations fiscales annuelles évaluées à 30 MM DH sont accordées parfois dans l'opacité totale et sans étude d'impact préalable...

#### Enjeux sociaux

Laisser perdurer de telles anomalies, au détriment des besoins du pays pour financer son développement, relève de la mauvaise gouvernance, pour ne pas dire plus. La réforme fiscale n'est pas, en effet, une question de technique ou une construction abstraite de l'esprit humain, mais elle est éminemment politique dans la mesure où elle met en équation des intérêts divergents et traite des enjeux sociaux et sociétaux d'envergure. On rappellera à cet égard, que la fiscalité est censée jouer une double fonction : d'une part, c'est un moyen de financer les actions régaliennes de l'État et les biens publics ; d'autre part, c'est un moyen de redistribution des revenus et de correction des inégalités et dysfonctionnements de la répartition primaire.

Un système fiscal équitable est celui qui encourage l'investissement productif et

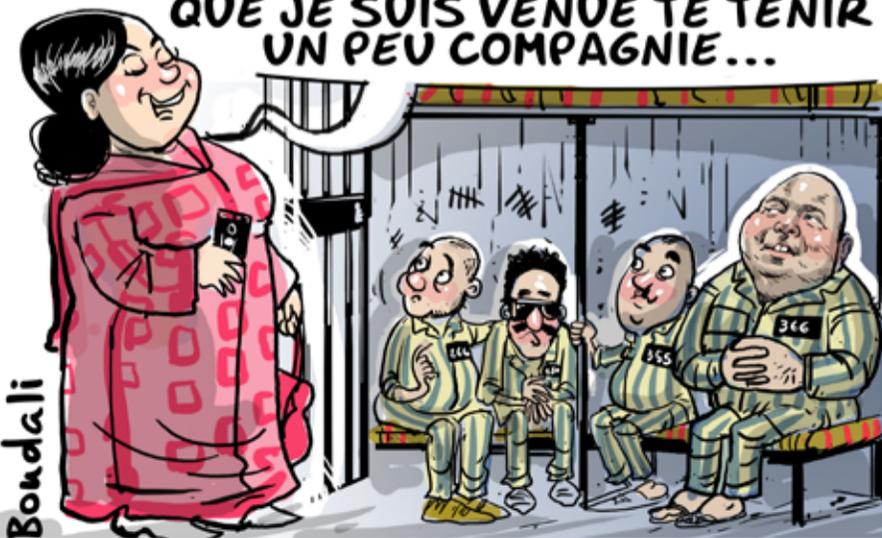
la compétitivité de l'entreprise, stimule le pouvoir d'achat et la création d'emplois, et lutte contre les inégalités sociales et spatiales. Bref, un système qui assure à la fois justice sociale et efficacité économique. Deux objectifs qui ne sont nullement contradictoires.

Il est grand temps de mettre de l'ordre dans notre système fiscal en commençant par la présentation dans les plus brefs délais de cette loi-cadre prenant en considération les impératifs de justice sociale et d'efficacité économique. On ne demandera pas plus que la mise en œuvre des recommandations des Assises de Skhirat. Notre pays qui ambitionne de devenir un État réellement émergent et profondément social, doit se donner les moyens de sa politique pour ne pas hypothéquer les intérêts des générations futures ou rester prisonnier de la logique du « low-cost » et du « moins disant fiscal » qui risqueraient, à terme, de lui coûter cher. Et justement, seul un système fiscal juste, efficace et équitable est de nature à générer des ressources suffisantes et durables. D'ailleurs, un document de travail récent (déc.2020) De Bank Al Maghrib sur « La capacité de mobilisation des recettes fiscales au Maroc », montre que le Maroc n'exploite pas entièrement sa capacité fiscale et dispose d'un écart fiscal de 6,7 points de PIB. Et de préciser que « la mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales sur la Fiscalité de 2019 est de nature à améliorer l'efficacité de la collecte des impôts au Maroc en réduisant le manque à gagner fiscal ». Le Maroc se prive ainsi de plus de 70 MM DH par an, soit le tiers de ses recettes fiscales actuelles. Quel gâchis !! ●

\* **Economiste, ancien ministre de l'Emploi et des affaires sociales.**

#### SCANDALE BAB DARNA : EL OLIARDI REJOINT EN PRISON PAR SA FEMME

TU M'AS TELLEMENT MANQUÉ QUE JE SUIS VENUE TE TENIR UN PEU COMPAGNIE...



Bondali

#### AFFAIRE MASEN: ABDELLATIF OUAHBI AVOCAT DE BAKKOURY

JE SUIS LE SPÉCIALISTE DES CAUSES PERDUES



ZAG



# Bec et ONGLES



## L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Ilyas El Omari

# Comme le coronavirus, j'ai muté...

Dans le cadre de la confraternité professionnelle, une équipe du Canard laqué de Shanghai a retrouvé Ilyas El Omari dans un restaurant de la ville où il l'a interrogé sur ses véritables desseins...

Vous avez fait sensation au Maroc avec votre nouveau look, barbe et lunettes avec greffe capillaire. Seriez-vous devenu islamiste par hasard ?

**Jamais de la vie. Non, je suis devenu communiste après avoir été un parfait inconnu gauchiste dans les années 70, et viré pamiste il y a environ une décennie...**

C'est quoi le pamisme ?

**Le pamisme en référence au PAM (Parti Authenticité et Modernité) est un vrai-faux parti nourri à la mamelle de l'opportunisme et de l'affairisme. Dans ce domaine, le PAM est une belle réussite puisqu'il a attiré tous les opportunistes du pays.**

...dont vous étiez le chef il y a quelques années...

**C'était un passé dont je suis très peu fier... C'est pour cela que j'ai décidé de me tourner vers l'avenir...**

C'est-à-dire vers la Chine à l'occasion du 100ème anniversaire de parti communiste. Qu'est-ce que vous faites dans l'empire du Milieu ?

**J'y cherche une nouvelle vie politique qui soit plus en phase avec mon vécu riche en échecs. Le parti communiste chinois cadre parfaitement avec ma vision de la vie et des hommes. Mon rêve c'est d'y dégouter une petite place même en bas de l'échelle...**

C'est pour cela que vous avez tressé des lauriers à ce parti dans les médias locaux à l'occasion de son centenaire .



**J'espère que mon panégyrique aura fait mouche et séduit les pontes du PCC dont j'ambitionne-je ne vous le cache pas- de devenir le consul honoraire au Maroc et le représentant politique. Depuis quelque temps, je travaille d'arrache-pied pour cet objectif noble et suprême... J'ai même pris un prof de mandarin...**

En tout cas, vous avez un talent remarquable en matière de cirage de pompes...

**Le cirage de pompe est un job difficile qui requiert une certaine effronterie et beaucoup d'intelligence politicienne. La Chine où je me rends depuis 2006 m'inspire des choses formidables.**

**En fait, je me rêve en patron de la succursale du PCC au Maroc.**

**Ce serait pour moi l'aboutissement d'une carrière riches en zigzags, et une belle revanche sur mes adversaires qui me croient inutile et fini. Moi, patron du PCC à Rabat, j'aurais mes entrées partout, tout le monde voudrait m'inviter et s'afficher avec moi, puissance chinoise oblige...**

Mais vous n'avez pas les yeux bridés.

**Mais j'ai la vision qu'il faut. C'est pour cela que j'ai mis des lunettes de vue, laissé pousser la barbe et fait planter des cheveux. D'après une source amie au PCC, j'ai le profil du franchisé politique du PCC rehaussé par mon nouveau look qui me confère une certaine respectabilité, et l'air d'un intellectuel torturé par les problèmes de l'humanité. En totale immersion dans la culture chinoise, je suis en plein apprentissage. Comme le coronavirus, j'ai muté... ●**

Propos recueillis par Saliha Toumi

## Lancement de l'opération d'immatriculation des personnes assujetties à la Contribution Professionnelle Unique



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale porte à la connaissance de l'ensemble des professionnels, commerçants et artisans ayant opté pour la contribution professionnelle unique (CPU), que l'opération d'immatriculation à la CNSS sera possible à partir du Lundi 19 avril 2021. A cet effet, les personnes concernées pourront accéder au portail [www.macnss.ma](http://www.macnss.ma) et procéder à leur inscription et à la déclaration de leur famille (enfants, conjoint(e)).

Ainsi, à l'instar des salariés du secteur privé et après expiration des délais légaux, les travailleurs non salariés assujettis à la CPU bénéficieront de la couverture médicale et ce, en vertu des dispositions de la loi 98.15 relative au régime d'assurance maladie de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariés exerçant une activité libérale.

Pour assister les personnes concernées dans l'utilisation du portail, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a mis à leur disposition une vidéo et un guide explicatif qui peuvent être consultés sur son site officiel et à travers ses pages officielles sur les réseaux sociaux.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **05 20 19 40 40**.

## La Fondation OCP soutient les classes prépas

Pour offrir aux étudiants et aux corps enseignants un environnement et un cadre de travail «plus stimulant et plus motivant», la Fondation OCP s'engage à équiper les centres préparatoires aux grandes écoles publiques (CPGE) de matériels scientifiques et didactiques. Objectif : favoriser la progression et la réussite des 9.000 étudiants des 27 centres de ce type à travers les 12 régions du royaume. La première tranche de ce soutien matériel

qui entre dans le cadre d'un accord conclu entre le ministère de l'Éducation nationale et la Fondation OCP en février 2020 et qui couvre une période de 5 ans, a été déjà livrée et contribuera à l'accompagnement des classes prépas publiques marocaines en tant que système national d'excellence. Ce qui ne peut que favoriser la progression et la réussite des étudiants dans les concours de grandes écoles d'ingénieurs marocaines et étrangères. ●

## Limogeage brutal



Une fois n'est pas coutume, le Premier ministre a signé lundi 19 avril le décret de destitution du directeur général de l'Anapec Abdelmounaim Madani. En poste depuis août 2018, ce membre du PJD, ancien cadre de la Trésorerie générale du Royaume, feint ignorer les raisons de son limogeage brutal, surtout que le Saad Eddine Al Othmani s'est gardé de les communiquer. Mais il paraît que l'éviction de M. Madani est liée à sa gestion sujette à caution de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, révélée récemment par une mission d'inspection. Les infractions débusquées doivent être assez graves pour provoquer le limogeage du mis en cause. Celui-ci aura-t-il droit à un procès pour se défendre ? En attendant, le Maroc compte un chômeur de haut rang de plus... ●



# Le MIGRATEUR



## Réchauffement de la planète : Washington et Pékin veulent détendre le climat...

Les États-Unis et la Chine, les deux plus gros pollueurs de carbone au monde, ont convenu de coopérer de toute urgence pour freiner le changement climatique, quelques jours seulement avant que le président Joe Biden n'accueille un sommet virtuel des dirigeants mondiaux pour discuter de la question. L'accord a été conclu par l'envoyé spécial des États-Unis pour le climat, John Kerry, et son homologue chinois, Xie Zhenhua, au terme de deux jours de discussions à Shanghai la semaine dernière, selon un communiqué commun. Les deux pays « s'engagent à coopérer l'un avec l'autre et avec d'autres pays pour faire face à la crise climatique, qui doit être traitée avec le sérieux et l'urgence qu'elle exige », indique le communiqué, publié samedi soir, heure américaine. Lors d'une rencontre avec des journalistes à Séoul dimanche, M. Kerry a déclaré que le langage utilisé dans la déclaration était « fort » et que les deux pays s'étaient mis d'accord sur « les éléments essentiels de la direction à prendre ». Mais l'ancien secrétaire d'État a ajouté : « J'ai appris en diplomatie qu'il ne faut pas se fier aux paroles, mais aux actes. Nous devons tous voir ce qui se passe. » La Chine est le plus grand émetteur de carbone au monde, suivie par les États-Unis. Les deux pays rejettent près de la moitié des fumées de combustibles fossiles qui réchauffent l'atmosphère de la planète. Leur coopération est essentielle à la réussite des efforts déployés au niveau mondial pour limiter le changement climatique, mais des relations tendues sur les droits de l'homme, le commerce et les revendications territoriales de la Chine sur Taïwan et la mer de Chine méridionale menacent de saper ces efforts. Notant que la Chine est le plus grand utilisateur de charbon au monde, M. Kerry a déclaré que les responsables chinois et lui-même avaient eu de nombreuses discussions sur la manière d'accélérer la transition énergétique mondiale. « Je n'ai jamais hésité à exprimer notre point de vue, partagé par de très nombreuses personnes, selon lequel il est impératif de réduire le charbon, partout », a-t-il déclaré. Su Wei, membre de l'équipe de négociation chinoise, a déclaré dimanche à la chaîne de télévision d'État CCTV que l'une des principales réalisations des pourparlers était de « relancer le dialogue et la coopération entre la Chine et les États-Unis sur les



John Kerry, et son homologue chinois, Xie Zhenhua.

questions de changement climatique. » M. Su a ajouté que les deux pays étaient parvenus à un consensus sur les domaines clés de la coopération future sur les questions climatiques. M. Biden a invité 40 dirigeants mondiaux, dont le président chinois Xi Jinping, au sommet des 22 et 23 avril. Les États-Unis et d'autres pays devraient annoncer des objectifs nationaux plus ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone avant ou pendant la réunion, et promettre une aide financière pour les efforts climatiques des nations moins riches. En revanche il est difficile de savoir dans quelle mesure la visite de M. Kerry en Chine favorisera la coopération entre les États-Unis et la Chine sur les questions climatiques. Alors que M. Kerry était encore à Shanghai, le vice-ministre chinois des affaires étrangères, M. Le Yucheng, a indiqué vendredi que la Chine ne ferait probablement pas de nouvelles promesses lors du sommet de la semaine prochaine. « Pour un grand pays de 1,4 milliard d'habitants, ces objectifs ne sont pas faciles à atteindre », a déclaré M. Le. Lors d'une interview accordée à l'Associated Press, à Pékin. « Certains pays demandent à la Chine d'atteindre ces objectifs plus tôt. Je crains que cela ne soit pas très réaliste. » Les deux superpuissances vont-elles continuer à souffler le chaud et le froid politique avant la prochaine période glaciale ? ●



Rue Ibnou Katir résidence  
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4  
Maârif - Casablanca -  
Tél : 0522 23 32 93  
Fax : 0522 23 46 78  
E-mail : contact@lecanardlibere.com  
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou  
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar  
Abdelkarim Chankou  
Saliha Toumi  
Rachid Wahbi  
Ahmed Zoubair

CARICATURES

Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL

Laila Lamrani Amine  
Chaimaa El Omari Naib

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Groupe Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416

## Le président tchadien Idriss Deby mort au combat ?

Le président tchadien Idriss Deby est décédé alors qu'il rendait visite à ses troupes sur la ligne de front de la lutte contre les rebelles du Nord, a annoncé mardi un porte-parole de l'armée, au lendemain de la proclamation de la victoire de Deby à l'élection présidentielle pour un 6e mandat, au score d'environ 80%. Malgré la déclaration du porte-parole de l'armée, Azem Bermendao Agouna qui a annoncé sa mort dans une émission diffusée par la télévision d'État, entouré d'un groupe d'officiers militaires qu'il a appelé le Conseil national de transition, la cause du décès de Deby n'était pas encore claire. Deby, 68 ans, est arrivé au pouvoir lors d'une rébellion en 1990 et était l'un des plus anciens dirigeants au pouvoir en Afrique. ●



## Italie : Salvini risque 15 ans de prison

Le chef du parti d'extrême droite italienne, la Ligue du Nord, Matteo Salvini doit être jugé pour enlèvement suite à sa décision d'empêcher plus de 100 migrants de débarquer dans le pays en 2019, a ordonné un juge samedi. Salvini, qui était ministre de l'Intérieur et vice-premier ministre à l'époque, a laissé les migrants bloqués en mer jusqu'à ce que les procureurs ordonnent la saisie du navire et l'évacuation des personnes à bord. Le procès s'ouvrira le 15 septembre dans la capitale sicilienne de Palerme. M. Salvini, qui a bâti une grande partie de sa fortune politique sur une campagne anti-immigration, risque jusqu'à 15 ans de prison s'il est reconnu coupable au terme d'une procédure judiciaire tortueuse en trois étapes. Une condamna-



Matteo Salvini. Photo : Reuters / Yara Nardi.

tion définitive pourrait l'empêcher d'exercer toute fonction gouvernementale. « Je vais au procès la tête haute, en votre nom comme en le mien. L'Italie d'abord, toujours », a tweeté Salvini immédiatement après le jugement. « Défendre notre pays

est le devoir sacré d'un citoyen... c'est pour cela que je suis jugé ». Au cours de ses 14 mois en tant que ministre de l'intérieur, Salvini a empêché plusieurs bateaux d'accoster en Italie dans le but de stopper les flux de migrants, et a régulièrement accusé les organisations caritatives qui les exploitaient d'encourager effectivement le trafic de personnes. Proactiva Open Arms, l'ONG espagnole qui exploitait le navire de sauvetage de migrants au cœur de l'affaire, a salué la décision du juge. « Violer un droit fondamental tel que la protection des êtres humains en mer au nom de la propagande politique est honteux », a déclaré son fondateur Oscar Camps, ajoutant que le procès serait « l'occasion de juger une période de l'histoire européenne. » ●

## LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS SONT CONNUS D'AVANCE



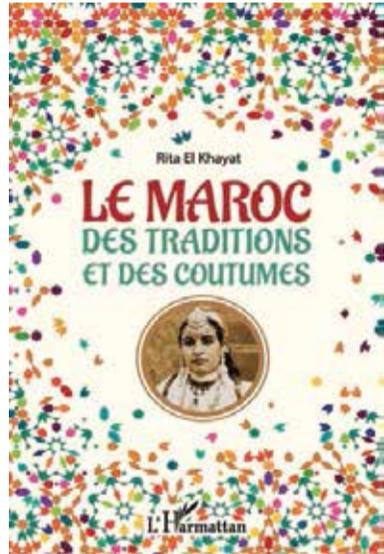


Déconfiné  
de Canard

# Can'Art et CULTURE



## Au monde des traditions et des coutumes marocaines



« Une nuit superflue, celle d'un 29 février 1960, troisième nuit du Ramadan, veille du mardi gras, nouvelle lune du mois d'Adar ! La ville dans laquelle le soleil brillait 365 jours par an s'est éteinte au 366e de l'année 1960 : à 23 h 40 mn14 s la terre a tremblé à 6,7 sur l'échelle de Richter. Douze secondes ont suffi pour effacer une ville entière et engloutir une grande partie de ses habitants », lit-on sur la quatrième de couverture d'un livre de témoignage que vient de publier en février dernier aux éditions La Croisée des chemins Orna Baziz, une rescapée du terrible tremblement de terre qui ébranlait la capitale de Souss il y a 61 ans. Dans cet ouvrage, 396 pages, l'auteure relate l'histoire de la ville d'Agadir et revient sur les témoignages des rescapées ayant survécu au tremblement de terre de 1960. Dans son introduction, Orna Baziz explique l'importance de « commémorer de la manière la plus respectueuse possible

le souvenir des sinistrés de cette catastrophe dont personne n'avait fait cas jusqu'à présent ». Née Régine Riboh, la narratrice garde des souvenirs tendres empreints de nostalgie sincère de la cité berbère où elle a vu le jour. « Agadir, ma ville natale, ville aux sables fins de mon enfance, ville de mes rêves, ville qui bronze dans une des plages les plus belles au monde, ville au parfum de pins et d'eucalyptus, ville où le mimosa fleurit sans relâche, ville nouvelle et moderne, ville estivale aux larges avenues et aux jardins fleuris ainsi qu'aux hôtels accueillants, ville où la pêche est abondante et les agrumes excellents (...) » L'écrivaine introduit dans une première partie son histoire ainsi que celle de la catastrophe de la ville d'Agadir par une conversation avec sa première petite fille, curieuse de connaître le passé de sa grand-mère. « Dans le monde entier on parle du bien vivre d'Agadir. Ville au grand défi de reconstruction et de renaissance, ville

écloso au milieu de ses cendres, ville bénie de Dieu, ville maudite de Dieu. Agadir, ville de mes rêves et ville de mes cauchemars », ajoute-t-elle. Dans la seconde partie du livre, recueillant plusieurs témoignages, Orna Baziz a cherché à vérifier chez d'autres rescapés l'impact de cette expérience traumatisante. Cet ouvrage permet au lecteur de connaître les différentes histoires des rescapés à travers non seulement leurs témoignages mais aussi plusieurs photos datant de 1960 à 2020 présentes tout au long du livre. Mère de quatre enfants, Mme Baziz vit actuellement à Jérusalem où elle enseigne l'hébreu à l'Académie des Lettres. Auteure de nombreux articles en littérature, cultures et civilisations, elle publie plusieurs livres dont « Hagadat Agadir, récit d'une ville brisée », son premier ouvrage en hébreu sur le sinistre de 1960 à Agadir. ●

### Musées :

#### Le cri d'alarme de l'Unesco

Un nouveau rapport réalisé par l'UNESCO a dressé un bilan alarmant de la situation de 104.000 musées face à la pandémie, confirmant leur fragilité après un an de crise sanitaire. En 2020, les musées ont été fermés 155 jours en moyenne et nombre d'entre eux ont subi de nouvelles fermetures depuis le début de l'année, ce qui a entraîné une diminution de 70 % de leur fréquentation et une chute des recettes de 40 à 60 % en moyenne par rapport aux résultats de 2019, selon ce rapport réalisé sur la base des données fournies par 87 États membres de l'Unesco dans le cadre d'une enquête en ligne menée en mars dernier. Malgré les mesures mises en place (campagnes de sensibilisation ou protocoles de sécurité renforcés), décrites dans ce rapport, les subventions publiques ont diminué pour près de la moitié des musées des États ayant répondu à cette question, parfois drastiquement, puisque ces coupes peuvent atteindre 40 % du montant des subventions d'avant la pandémie, ajoute l'organisation onusienne dans un communiqué. ●



#### « Trilogie Marocaine 1950-2020 » au musée national de Madrid

Du 31 mars au 27 septembre 2021 et pour la première fois, le musée National Reina Sofía à Madrid une exposition d'art contemporain marocain intitulée « Trilogie Marocaine 1950-2020 », Plus de 200 œuvres d'artistes contemporains des sept dernières décennies constituent le parcours chronologique de l'exposition, qui a pour ambition de permettre au public espagnol de mieux connaître la vivacité et l'inventivité de la scène artistique marocaine, indique lundi 12 avril un communiqué de la Fondation nationale des musées (FNM). Cette exposition est organisée dans le cadre du programme de coopération culturelle entre le Maroc et l'Espagne dans le domaine des musées, par la FNM, le ministère espagnol de la Culture et des sports et le Musée national Reina Sofia, selon la même source, faisant savoir que le choix curatorial a été exclusivement fait et assuré par le directeur du musée d'art, Manuel Borja Vilella, qui a choisi comme co-commissaire Abdellah Karroum. ●

## Astérix et Obélix « saison 5 », tourné en partie au Maroc

L'Empire du Milieu est un film français réalisé par Guillaume Canet et dont la sortie est prévue pour le dernier semestre 2022. Il s'agit du cinquième film en prise de vues réelles de la série Astérix et Obélix et l'adaptation des personnages créés par René Goscinny et Albert Uderzo. Il y a une dizaine de jours, débutait le tournage de ce film qui met en scène les aventures des deux Gaulois les plus connus dans le monde ! Dont les BD de René Goscinny et Albert Uderzo sont traduites dans 111 langues et dialectes et vendues dans le monde entier à plus de 380 millions d'exemplaires ! La pandémie de Covid-19 a retardé le planning de tournage. « On devait tourner l'année dernière, le 15 juin 2020, et on a tout arrêté mi-mars. On devait même aller en Chine pour tourner certaines séquences, on a annulé. On a eu des contraintes assez énormes et encore aujourd'hui on est contraints : on a com-



mencé le tournage et on fait extrêmement attention, avec des gestes barrières vraiment énormes et des tests quotidiens », précise Xavier Amblart, le producteur exécutif du film. Les travaux de tournage qui devaient être réalisés en Chine avant que l'idée ne soit abandonnée le sont finalement entre la France et le Maroc. Alors que Gérard Depardieu a été zapé du projet, le strapontin du réalisateur est échu Guillaume Canet, qui jouera également

le rôle d'Astérix. Sont également impliqués dans le film Gilles Lelouch (Obélix), Vincent Cassel (César), Marion Cotillard (Cléopâtre), Pierre Richard (Panoramix), Angèle (Falbala), José Garcia (Biopix), Jonathan Cohen (Graindemaïs), Leana Chea (Tat Han), Julie Chen (Princesse Fu Yi), le chanteur Orelsan (Titanix), Tran Vu Tran (le prince du Deng) et le duo de rap Big Flo et Oli (Abdelmalix et Toufix) sont aussi de la distribution. L'un des rôles sera interprété par la star du ballon rond le Suédois d'origine bosniaque Zlatan Ibrahimovic (Antivirus)... Les figurants de ce film à 60 millions d'euros sont légion, plus de 400. Il s'agit de Romains, Chinois et Gaulois. Une centaine de techniciens, maquilleurs, costumiers, cascadeurs, cadreur et tous les membres de l'équipe technique participeront, eux aussi, au tournage du film. ●

### Prix ICESCO de la poésie féminine

L'Organisation du Monde islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ICESCO) a annoncé le lancement du Prix ICESCO de la poésie féminine, « Poème de l'Année de la femme 2021 ». L'Organisation précise dans un communiqué que ce concours, organisé par le Centre de l'ICESCO de langue arabe pour les non arabophones, sera décerné à trois lauréates et verra la publication des meilleurs poèmes dans un recueil dédié. S'inscrivant dans le cadre des programmes de l'ICESCO célébrant l'Année de la femme, cette initiative se fixe pour objectif de contribuer à la promotion de la poésie féminine en arabe classique (fus'hâ). Un jury composé de spécialistes de l'ICESCO et de poètes de renom

choisira trois lauréates qui vont recevoir respectivement une récompense de 2.000 \$, 1.500 \$ et 1.000 \$, outre des certificats de mérite, alors que les meilleurs poèmes en compétition seront publiés par les soins de l'ICESCO. Dans le cadre de ce concours, toute candidate doit soumettre un seul poème en arabe classique (shî'r 'amûdi ou hurr), et le poème doit également se composer d'au moins 20 vers (forme verticale) ou 30 lignes (forme libre) en respectant la taf'ila, avec un sujet traitant de la femme, ses préoccupations, ses espoirs et ses aspirations, note le communiqué, soulignant que le poème doit être original, non publié et n'ayant pas obtenu de prix auparavant comme il ne doit pas être en lice dans d'autres compétitions. ●



# Et Batati ET BATATA



## Bizarre



### Douche froide pour 500 000 lycéens

Le 15 mars dernier, l'Université du Kentucky (États-Unis) a envoyé par erreur, des courriels d'admission à 500 000 lycéens américains en terminale à travers tout le pays. Une belle boulette administrative, due à un bug informatique, rapporte la chaîne de télévision locale WLEX-TV.

Le courriel en question annonçait aux lycéens qu'ils étaient admis à la rentrée de septembre prochain pour suivre une licence de gestion d'établissements de santé. Une filière très sélective, qui n'accepte habituellement que 35 étudiants à l'année.

La bévue a perturbé de nombreux futurs étudiants, comme Mary Dougherty, élève de terminale à San Antonio, au Texas. « J'étais contente et j'ai dit à mère : « Maman, je viens d'être acceptée à l'Université du Kentucky. » Elle m'a dit : « Oh, je ne savais pas que tu avais postulé là-bas. » Et j'ai répondu, interloquée : « Mais je ne l'ai pas fait ! », détaille-t-elle à l'agence américaine AP.

Moins de 24 heures plus tard, un nouveau courrier électronique a été envoyé reconnaissant qu'il y avait eu un « problème technique », rapporte la même chaîne de télévision. ●

### Manger la tasse

Pour sauver la planète, un couple d'étudiants tchèques a inventé un ustensile jetable. Pas à jeter dans une poubelle, mais dans l'estomac ! Zuzane et Miroslav ont donc créé une tasse écologique comestible capable de supporter des températures élevées avec un goût savoureux en bonus, rapporte Euronews (25/03/21).

« Nous avons eu l'idée d'une tasse comestible quand nous étions à la fac et que nous avons vu la quantité de papier et de plastique utilisée chaque jour quand les gens buvaient du café. Nous avons décidé de vivre de manière plus écologique et avons inventé la méthode « buvez et consommez », explique Zuzana Zverova. Il leur a fallu plus d'un an pour trouver la recette idéale de la tasse comestible. C'est une subvention de l'Union européenne pour la science et la recherche qui a aidé les étudiants à développer leur propre technologie de production, précise Euronews. ●

### L'ESPAGNE LANCE LE PASSEPORT SANITAIRE DÈS JUIN

C'EST UNE BONNE IDÉE POUR RELANCER LE TOURISME, NON ?

OUI, LE TOURISME ESPAGNOL...



Bondali



## Rigolard



### \*Jeux de mots électriques !

Il était une fois un électricien qui voulut brancher une femme qu'il trouvait lumineuse. Hélas pour lui, celle-ci chercha tout de suite à éteindre ses ardeurs.

- J'suis déjà prise ! annonça-t-elle.

- Je m'en fiche lui dit-il, je ne suis pas du secteur. On pourrait se voir en alternatif ?

- Si tu continues à me mettre sous tension avec autant d'intensité, je pars en courant. Et elle se retourna pour s'éloigner. Reprenant le fil conducteur de son approche, il chercha à l'allumer :

- Mais pourquoi faites-vous de la résistance ? N'aimez-vous pas les Ohm ? Elle lui fit Volt face. À ce moment-là il y avait de l'électricité dans l'air !

- Watt ? T'Ampère pas une !

- C'est que je ne vous trouve point Led ! s'exclama l'électricien. Son style ampoulé sembla calmer la femme.

- C'est gentil. Mais dis-moi, tous ces jeux de mots, c'est pour briller ?

- C'est pour flatter votre intelligence. J'adorerais éteindre une lumière de votre genre.

- Tu me prends pour une call-girl de Lux ! ? Je te dis que je suis déjà prise et éprise !

Elle était sur le point de péter les plombs à cause de cette méprise multiple.

C'est alors qu'arriva le galant de la belle, un macho monté sur pile électrique, qui joua parfaitement son rôle d'interrupteur de conversation en collant une châtaigne au prétendant (ça douille !).

Et c'est ainsi que l'électricien, qui se prenait pour une lumière, mais n'était guère brillant, dut accepter de la mettre en veilleuse.

### \*Un Suisse, un Français et un Belge sont détenus dans une prison allemande.

Un jour, ils tentent de s'échapper, mais ils doivent passer au-dessus d'un grand mur de briques. Le Suisse essaie en premier, il saute et fait tomber une brique. Soudain, le garde allemand s'écrit :

- Halte ! Qui va là ?

Le Suisse répond :

- Waf Waf !

Vient le tour du Français, il fait tomber trois briques.

Le garde allemand s'écrit :

- Halte ! Qui va là ?

Le Français répond :

- Miaou ! Miaou.

Ensuite, le Belge se lance et fait tomber cinq briques. Le garde hurle :

- Halte ! Qui va là ?

Et le Belge répond bêtement :

- C'est encore le chat (il se fait fusiller !).

### \*C'est l'histoire d'un avion qui va s'écraser et qu'il faut redresser.

Dans l'avion, il y a un Américain, un Belge et un Français. Le Belge jette plein de caisses de frites pour essayer de remonter l'avion, l'Américain fait de même avec des caisses de hamburgers et le Français jette une bombe

À l'atterrissage, l'Américain rencontre un garçon qui pleure et lui demande :

- Petit, pourquoi tu pleures ?

- Parce que j'ai reçu des caisses remplies de hamburgers sur la tête.

Le Belge rencontre aussi un petit garçon qui pleure, lui aussi et lui demande :

- Petit, pourquoi tu pleures ?

- Parce que j'ai reçu plein de caisses de frites sur la tête.

Le Français lui aussi rencontre un garçon mais celui-ci rigole, alors il lui demande :

- Petit, pourquoi tu ris ?

- Ben parce que quand j'ai pétié, la maison d'à côté a explosé !

### \*C'est un Belge qui, au temps de Jules César, a été condamné au cirque. Il se retrouve dans l'arène et on lâche un lion.

Mort de trouille, le Belge se met à courir en faisant le tour de l'arène. Intrigué, le lion le regarde d'abord, puis se met à courir derrière lui. Le lion va très vite et rattrape le Belge. Les spectateurs crient Attention ! Le Belge regarde derrière lui, puis crie au public :

- Ne vous en faites pas, j'ai un tour d'avance !

## CHERCHONS LOCATAIRES

Immeuble à usage de bureaux sous forme de 6 plateaux d'une superficie de 2500 m2 plus un parking de 2000 m2 pour 100 voitures

### Adresse :

Sidi Maârouf lotissement  
Attawfik le Zenith  
Technoparc Casa Nearshore

### Contact :

06 61 17 74 44



## LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni  
Contactez-nous au 0661177444





# Et Batati ET BATATA



## Mot Fléchés

Mensonges	Entrava	Stérilisée	Rayon	Installé
Attaques	Présente des filaments	Conjonction négative	Cité légendaire	Général
Achevées				Unité
Ile des Antilles				Monnaie
			Voile	
		Fleuve côtier	interjection	
Halogène		Non croyantes		
Demandaient		Fabrication d'un textile		
				Assèches
Pronom personnel		Connu		Ile
Brisée		Plante toxique		Bob Marley
			Court	
			Dodue	
Essaierais				
Lettre grecque		Exclamation		
		Réfuta	Charpenté	
Crème				Possessif
Reliées				
			Moment précis	
Adjectif possessif		Saison		Champion

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

Horizontalement :

- Cri
- Docteur de la loi - Capucin
- Inquiétera - Règle
- Colère - Sans défaut
- Ferme un récipient - Commune française
- Saison - Ville d'Italie
- Comprit
- Vrai - Ville italienne
- Enlèvement - Lanthanide
- Fit souffrir
- Rayons - Mention
- Situé - Fourreaux

Verticalement :

- Soldats
- Couleur de robe - Note - Convers
- Boucharais
- Langue ancienne - Animaux
- Irlande - Fleuve du Viêt Nam - Appareil informatique
- Tourbillonnant
- En matière de - Capitale - Pièce
- Sans effets - Métal
- Etranger - Ventilées

## Mots Mêlés

S	E	E	M	R	A	E	N	N	O	R	E	P
U	S	N	E	I	L	A	R	T	S	U	A	H
B	E	E	S	E	T	I	R	E	P	Y	E	C
O	S	R	E	T	U	A	S	S	A	U	D	O
S	N	R	R	E	R	F	F	O	J	A	U	F
E	E	E	P	I	R	I	N	C	A	Y	M	E
D	I	U	Y	E	Z	A	G	U	T	O	X	R
N	D	G	S	I	X	A	T	S	D	B	I	B
O	A	Y	E	N	R	A	M	N	M	R	D	M
H	N	L	M	T	R	E	M	M	O	S	E	E
T	A	A	R	I	S	E	P	U	O	R	T	V
E	C	O	S	E	V	I	S	N	E	F	F	O
R	F	N	S	E	E	H	C	N	A	R	T	N

AUSTRALIENS VERDUN FOCH  
 OFFENSIVES BOYAU FORT  
 CANADIENS FRONT LAON  
 RETHONDES MARNE OBUS  
 TRANCHEES SOMME VIMY  
 NOVEMBRE TAXIS YSER  
 DIXMUDE YPRES GAZ  
 PERONNE  
 TROUPES  
 YPERITE  
 ARMEES  
 ASSAUT  
 GUERRE  
 JOFFRE

## Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

	7		1					
			2		3	6		
4		2		9		5		
5			4	3			7	8
2								6
9	3			5	8			1
		4		6		7		5
		5	7		4			
							1	2

## A méditer



« De tous ceux qui n'ont rien à dire, les plus agréables sont ceux qui se taisent. »

**Coluche, Les discours en disent long.**

## Solution des jeux du numéro précédent

### Su-Do-Ku

2	3	7	1	9	4	6	5	8
6	8	9	2	5	7	4	1	3
1	4	5	3	6	8	9	2	7
7	6	8	5	4	2	1	3	9
4	9	2	6	1	3	8	7	5
3	5	1	8	7	9	2	6	4
5	2	4	9	3	1	7	8	6
8	7	6	4	2	5	3	9	1
9	1	3	7	8	6	5	4	2

### Mots Mêlés

La solution est CONSTELLATIONS

### Mots fléchés

K	O	G	F	A				
R	A	N	G	O	U	R	O	S
B	A	R	R	E	A	U	S	
A	B	S	E	N	T	R	A	I
A	I	E	R	A	B	L	E	
A	L	L	E	E	M	E	U	T
I	L	O	T	S	R	T		
O	S	A	N	I	P	I	L	E
T	I	M	U	R	E	E		
M	I	A	B	R	I	S	C	
Q	U	E	R	N	E	V	O	
B	U	R	E	E	R	A	I	T
E	T	E	S	E	L	F	E	

### Mots croisés

1	V	E	N	D	A	N	G	E	S
2	A	C	E	R	U	I	N	E	
3	G	R	A	T	T	E	N	T	
4	A	U	N	E	S	E	T	E	
5	B	T	I	E	T	E	S		
6	O	R	N	A	T	T	E	S	
7	N	A	I	T	R	E			
8	D	I	N	E	R	A	R	N	
9	A	N	E	S	O	N	N	E	
10	G	U	E	T	G	N	S	I	
11	E	R	R	A	E	N	T	E	
12	S	A	S	E	R	I	A	L	

# SAKAN QARAOUI

La solution du Crédit Agricole du Maroc pour  
financer votre résidence en milieu rural



**N'attendez plus, répondez à l'appel de l'air pur !**

Le Crédit Agricole du Maroc innove et lance le produit « SAKAN QARAOUI » pour faire de la campagne votre lieu de résidence principale ou secondaire.

« SAKAN QARAOUI » est destiné au financement de l'achat de terrains en milieu rural, à la construction du logement et à l'aménagement de l'exploitation.

Pour être éligible, les projets devront être respectueux de la nature, les investissements écologiques seront particulièrement encouragés : installation d'énergie solaire, cultures bio, goutte à goutte, etc...



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE